

CHARTRE

d'engagement des médias résidents

Le Transfo héberge des médias résidents, qui ont la responsabilité de l'animer, et accueille des médias usagers, qui ont la liberté de l'utiliser.

Les médias résidents ont en commun une indépendance économique qui fonde leur liberté, c'est-à-dire qu'ils ne dépendent pas d'intérêts extérieurs aux métiers de l'information et vivent prioritairement du soutien de leur public. Ils assument une gestion démocratique, collective et transparente, de leurs entreprises quel qu'en soit le statut juridique.

Les médias usagers souscrivent aux principes fondateurs énoncés dans la charte du Transfo, quelle que soit leur situation capitaliste. Leurs rédactions s'engagent à défendre ces principes, y compris, si nécessaire, face à leurs actionnaires. Ces médias contribuent à l'animation du Transfo en utilisant ses potentialités et ses espaces pour des activités ou des événements publics.

Qu'ils soient usagers ou résidents, tous les médias du Transfo s'engagent à ne pas relayer des opinions à caractère raciste, xénophobe, révisionniste, négationniste ; ni des propos injurieux, diffamatoires, discriminants, envers une personne ou un groupe de personnes, en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une religion, tout comme de leur genre, de leur orientation sexuelle ou de leur handicap.

Les médias¹ qui souhaitent devenir résidents soumettent leur candidature à l'instance de gouvernance du Transfo, qui examine celles-ci au regard du nombre de poste de travail vacants et de la surface disponible. Les médias résidents seront choisis au regard de leur engagement sur les points suivants :

1. INDÉPENDANCE ÉDITORIALE

Les médias résidents s'engagent à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour assurer l'indépendance éditoriale de leurs rédactions, dans le respect de la Charte de Munich des droits et des devoirs des journalistes. Ils produisent et diffusent une information d'utilité publique, critique et libre, rigoureuse, originale, sourcée, vérifiée, quelles que soient les thématiques de leurs médias, le public et le support de diffusion.

2. INDÉPENDANCE CAPITALISTIQUE

L'indépendance économique est garantie par le fait de ne pas dépendre d'intérêts extérieurs aux métiers de l'information. Pour les entreprises ou coopératives, cela signifie que la majorité du capital appartient à des personnes physiques et/ou des personnes morales tirant l'essentiel de leurs revenus du secteur des médias. Pour les associations, que les revenus sont diversifiés et indépendants de toute influence de la part de financeurs, qu'ils soient publics ou privés.

De plus, les dirigeants et les actionnaires, de part leurs autres activités (professionnelles, électives,...), ne doivent pas se trouver dans une situation de conflit d'intérêts par rapport à la structure éditrice².

3. SOLVABILITÉ ÉCONOMIQUE

Les médias résidents sont en capacité, grâce aux ressources générées par leur activité, d'honorer leur participation aux frais de fonctionnement et au loyer du Transfo.

Toutefois des postes de travail seront mis à disposition à des conditions privilégiées et pour une durée limitée pour des

structures ayant des moyens trop modestes.

4. PARTICIPATION À L'ANIMATION DU TRANSFO

Les médias résidents s'engagent à faire vivre le Transfo, à l'animer, à contribuer à son développement et à son rayonnement, en organisant des activités en direction du grand public, en s'engageant dans des activités de mutualisation et en facilitant les relations coopératives avec les autres structures résidentes.

5. GESTION COLLECTIVE, DÉMOCRATIQUE ET TRANSPARENTE

Quel que soit leur statut – associations, coopératives, entreprises – les structures résidentes accordent une grande importance à la gestion collective et démocratique de leurs médias, ainsi qu'à la transparence de leur fonctionnement et de leur gestion (mentions légales, publication annuelle des comptes, publicité des organes de gouvernance, des actionnaires, des fonds publics et privés mobilisés, publication d'une charte de déontologie,...).

6. DES MÉDIAS Tournés VERS L'INNOVATION NUMÉRIQUE

Le Transfo entend incarner la nouvelle révolution industrielle, numérique, dans sa dimension démocratique la plus manifeste et concrète : l'extension du droit de savoir et de la liberté de dire. Les médias résidents portent le souci de l'innovation technologique, mise au service d'une double ambition, éditoriale et sociétale, afin d'élever le débat public et de renforcer l'information de qualité.

7. DES MÉDIAS AUX PRATIQUES SOCIALES EXEMPLAIRES

Les médias résidents appliquent les différentes conventions collectives des sociétés de presse. Ils s'engagent à proposer un paiement en salaire aux membres de leur rédaction et aux collaborateurs en charge de la production de contenus.

8. DES MÉDIAS ÉCOLOGIQUEMENT ENGAGÉS

Les médias résidents portent en commun le souci de faire du Transfo un lieu exemplaire d'un point de vue écologique (impact énergétique, gestion des déchets, gestion des ressources en eau...), et s'engagent à faire vivre cette exemplarité au sein de leur structure.

9. DES MÉDIAS SOUCIEUX DE FAIRE VIVRE LA PARITÉ

Les médias résidents portent une grande attention à la place des femmes dans le secteur de la presse et s'engagent à faire vivre la parité, que ce soit dans leurs rédactions ou à tous les postes de responsabilité au sein de leur organisation. Ils pratiquent une égalité salariale entre les femmes et les hommes.

10. PLURALISME ET DIVERSITÉ

Au-delà de ces engagements, l'instance de gouvernance du Transfo veillera, dans le choix des médias résidents, à respecter un équilibre entre les différents types de structures, afin de garantir le pluralisme et d'assurer le plus grande diversité possible au sein du Transfo :

- diversité des supports de publication (numérique, imprimé, audiovisuel, télévision, radio,...)
- diversité de lignes éditoriales
- diversité de tailles de médias
- diversité de thématiques traitées
- diversité de public et de lectorat.

¹ Pourront être également résidents au sein du Transfo des éditeurs, ainsi que des structures ayant une activité liée au secteur de la presse indépendante (éducation aux médias, formation, développement web, collectifs de journalistes indépendants,...). Des éléments concernant ces structures seront ajoutés dans la version finale de cette charte.

² Définition tirée des statuts du Syndicat de la presse indépendante d'information en ligne (Spiil), partenaire du Transfo.